

# COLLECTIVITES & RURALITE



## Une lettre d'information dédiée au secteur public et à la ruralité

Tous les mois, le cabinet diffuse sa lettre d'information en mettant l'accent sur les sujets du moment. Brève et concise, cette lettre aborde également l'actualité législative et jurisprudentielle.

- À la Une
- Actualité législative et réglementaire
- Le mot du cabinet
- Divers

## À la Une

### La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques

La présentation du projet de loi de finances 2025 vient confirmer la participation majeure des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics.

Il est prévu **5 milliards d'euros de prélèvement sur les recettes des collectivités** à travers, en particulier, un mécanisme dit de « précaution » ciblant 450 collectivités et un gel des recettes de TVA affectées à l'échelon local.

De nombreux commentateurs ont pu relever l'incompatibilité d'un tel prélèvement avec les enjeux à venir et les réformes que doivent mener les collectivités territoriales.

## ● Actualité législative et réglementaire

- **Décret n° 2024-891 du 19 septembre 2024 portant ouverture et annulation de crédits.** Cette ouverture de crédit vise notamment à financer les dépenses liées à l'**organisation des élections législatives anticipées de l'été dernier**.
- **Décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024** relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux. Ce texte assouplit **les modalités de validation des formations obligatoire**.
- **Opposition du Sénat à la réduction du nombre de conseillers municipaux.** Le Sénat a rejeté mercredi 9 octobre la proposition de loi visant à **réduire le nombre de conseillers municipaux** dans les petites communes.
- **Transfert de la compétence "Eau & Assainissement".** Pour les communes qui n'ont pas encore transféré la compétence, **il n'y aura plus de transferts obligatoires en 2026** selon les déclarations de Michel BARNIER.

## Le mot du cabinet

Je serai présente, le 19 novembre prochain au salon des Maires et des collectivités locales qui se tiendra à Paris, porte de versailles.

Retrouvez-moi le 19 novembre 2024 de 10h à 12h 30 et de 14h à 15h30 sur le stand du Conseil National des Barreaux.

Les visiteurs seront accueillis sur le stand du Conseil National des Barreaux avec un poste de consultation juridique durant toute la durée du Salon.

Pour des renseignements complémentaires, consultez le programme du salon sur le site internet [salondesmaires.com](http://salondesmaires.com)

## ● Actualité jurisprudentielle

- Le Conseil Constitutionnel étoffe **les droit de la défense des agents publics** qui disposent désormais du droit de garder le silence dans le cadre d'une procédure disciplinaire (**Décision n° 2024-1105 QPC du 4 octobre 2024**).
- Le Conseil constitutionnel a confirmé que l'article L. 2123-34 du Code général des collectivités territoriales, limitant **la protection fonctionnelle des élus municipaux** aux seules poursuites pénales, est conforme à la Constitution. La différence de traitement entre élus et agents publics, notamment sur l'octroi de cette protection durant des phases telles que l'enquête préliminaire, est justifiée par la différence de leurs missions et responsabilités (**Décision n° 2024-1106 QPC du 11 octobre 2024**).
- Le Conseil d'Etat confirme la légalité de l'**interdiction de l'abaya à l'école** (**CE 27 septembre 2024 n°487944**).
- L'abstention dans la mise en œuvre du **schéma départemental d'accueil des gens du voyage** est susceptible de constituer une carence fautive engageant la responsabilité de l'EPCI (**TA Cergy-Pontoise, 9 octobre 2024, n° 2112415**).

## ● Divers

- Déploiement de la nouvelle application **"BANATIC"** : Base Nationale sur l'Intercommunalité et autres collectivités.
- **Verbaliz** : l'application conceptualisée par un ancien commissaire de police qui permet aux maires de dresser des PV avec leur smartphone.